



Abattement fiscal des journalistes et presse territoriale

Par **Emyel**, le **15/07/2018** à **11:03**

Bonjour,

Je suis directeur de la communication dans une collectivité territoriale et également rédacteur en chef de notre publication municipale. Il existerait une jurisprudence qui permettrait aux rédacteurs territoriaux, journalistes, photographes... de bénéficier de l'abattement de 7650€ appliqué aux journalistes de presse. Pouvons-nous effectivement appliquer cet abattement et sur quel critère. En vous remerciant par avance pour votre réponse. Cordialement.